

# Partie introductive – L’origine politique des systèmes de production

Depuis quatre décennies, la résurrection puis le développement des approches institutionnalistes en économie se sont réalisés à partir de l’idée commune aux hétérodoxes que les hypothèses réductrices du paradigme néoclassique standard sont un frein à la compréhension d’importants faits stylisés contemporains. Parmi ces faits stylisés, la diversité des systèmes économiques nationaux contraste avec les thèses de la supériorité allocative du marché et d’une convergence des économies vers ce mode de coordination. Une frange non-négligeable de l’univers académique institutionnaliste a opté pour une stratégie de recherche d’ouverture vers les autres sciences sociales pour expliquer la résilience des spécificités nationales. Plus précisément, alors que pendant longtemps les approches institutionnalistes se sont tournées en priorité vers les corpus théoriques sociologiques, les affinités avec les sciences politiques orientent davantage le développement des macro-économies institutionnelles contemporaines. Dans la mesure où elles considèrent que les institutions formelles sont les composantes premières des systèmes de production, le rapprochement entre les sciences politiques et l’économie est particulièrement appréciable dans l’Approche en Termes de Régulation (ATR)<sup>2</sup> et dans celle en termes de Variétés du Capitalisme (Varieties of Capitalism – VoC) de Peter Hall et David Soskice (2001).

Mais contrairement à la VoC, l’ATR est restée plus en retrait dans les débats sur le néo-corporatisme. Nous voulons toutefois montrer qu’il est possible de mobiliser certaines approches politiques dans un cadre régulationniste afin de penser l’organisation néo-corporatiste de la formation professionnelle continue. De façon plus radicale, nous montrerons que la conceptualisation de la coordination entre les employeurs dans la VoC n’est pas en mesure de le faire à son stade de développement. Avec cet objectif en vue, la partie introductive entend poser le débat sur le rapport entre le politique et l’économique. Plus

---

<sup>2</sup> Parmi les auteurs fondateurs de l’ATR, on citera notamment Michel Aglietta, Hugues Bertrand, Bernard Billaudot, Benjamin Coriat, Alain Lipietz, Jacques Mazier, Jacques Mistral, Gérard de Bernis. En plus des deux écoles françaises (parisienne et grenobloise), on retrouve des analyses en termes de régulation en Suède, en Allemagne et en Amérique Latine. Notre travail de recherche se focalise sur l’Ecole parisienne.

particulièrement, nous soulignerons les spécificités du courant néo-corporatiste par rapport à deux grandes approches politiques de la diversité des systèmes sociaux et politiques, le néo-institutionnalisme historique et l'approche en termes de ressources de pouvoir. Pour finir, nous exploserons brièvement la méthodologie qui sera employée pour étudier l'influence de la politique des employeurs sur les systèmes européens de financement de la formation professionnelle continue.

## **Marché, capitalisme et production**

Historiquement, le programme de recherche néo-classique a mis entre parenthèses la question de la production et des firmes. Alors même qu'elle a pour objet l'étude de la croissance économique, la macro-économie standard s'est désintéressée ainsi de la question de l'accumulation, pourtant centrale dans l'économie politique classique. La notion d'économie de marché chère aux théoriciens néo-classiques accorde une attention particulière à la coordination des agents et à l'affectation de leurs actifs sur les marchés. Le concept de capitalisme renvoie quant à lui davantage à la valorisation du capital dans le cadre du processus de production. Dans cette perspective, les approches hétérodoxes prêtent depuis longtemps une importance cruciale au procès de production et d'innovation. L'économie y est pensée comme une économie de production et d'échange.

Certes, une nouvelle génération de chercheurs néo-classiques s'est attaquée au défi de l'endogénéisation du progrès technique. Mais, leur attention s'est pendant longtemps portée soit sur la compréhension du niveau de technologie (Romer, 1991), soit sur le stock de capital humain (Lucas, 1988). Or, comme le souligne Rogers J. Hollingsworth (2002), « *production involves more than technology* ». Les économies ne sont pas sujettes à un déterminisme technologique radical (Boyer, 2002d). Une même technologie disponible peut être utilisée différemment par les firmes ou bien est susceptible de ne pas l'être au mieux pas certaines d'entre elles. C'est pourquoi, dans une démarche de compréhension des performances des entreprises – appréhendées à travers leur produit – il est devenu évident que la science économique ne pouvait se passer d'une analyse approfondie de leur système productif. La littérature en économie politique comparative s'est ainsi considérablement élargie ces deux dernières décennies (Whitley, 1999 ; Hall et Soskice, 2001 ; Boyer et Hollingsworth, 1997a-b ; Amable, 2003, 2005). Ainsi, la VoC et l'ATR constituent deux conceptions de ce que peut être une macro-économie institutionnelle. Leur projet est la compréhension des fondements macro-institutionnels des modèles productifs, et plus généralement des capitalismes

nationaux. En cela, elles proposent un point de vue original sur les questions de production.

« *For some years, much of the literature on technological innovation has emerged from a focus on the firm*<sup>3</sup>. [...] [I]n the Chandlerian tradition, much of that literature has suggested that the key to understanding the competitive advantage of firms is to identify their strategies and organizational structures » (Hollingsworth, 2002). La VoC et l'ATR donnent davantage de crédit à l'impact des arrangements macro-institutionnels sur les capacités de production et d'innovation des firmes nationales. Les firmes adaptent leur politique de produit et leur stratégie de profit aux institutions macro-économiques qui, telles le système de relations professionnelles, le système bancaire et financier, la forme de l'Etat social... forment leur environnement. Bien que la VoC soit plus centrée sur la firme que ne l'est l'ATR, sa logique est avant tout *top-down* (Hall et Soskice, 2001, pp.14-15). Les stratégies de profit des firmes sont largement déterminées par les institutions macro-économiques. Sur ce point, la vision de la VoC ne diffère pas de la conception des modèles productifs dans l'ATR (Boyer et Freyssenet, 2002, p.15).

De la même façon que le système américain de production de masse a longtemps été vu comme ayant la vocation à se diffuser dans l'ensemble des pays industrialisés (Gramsci, 1971), le système de production japonais serait un ensemble de pratiques de management et de travail pouvant aisément être transféré dans des firmes étrangères afin d'atteindre les performances des entreprises japonaises des années 1980 (Kenney et Florida, 1993). En distinguant les deux grands modèles idéaux-typiques de système productif, et plus globalement de système économique, que sont les économies libérales de marché (ELM) et les économies coordonnées de marché (ECM), l'approche en termes de Variétés du Capitalisme se pose en critique des thèses de la convergence des systèmes nationaux de production (Hall et Soskice, 2001). Bien qu'elle se distingue de la VoC concernant la typologie des capitalismes et sur les questions méthodologiques, l'idée de la résilience d'une pluralité de modèles productifs est bien présent dans l'ATR.

Afin de rendre compte des performances des différents arrangements institutionnels nationaux, ces deux approches comparatives des capitalismes contemporains partent de l'hypothèse qu'une partie des institutions majeures sont – au moins à leur origine – animées d'une logique qui n'est pas la logique économique. Ces institutions constituent le point de départ d'un sentier qui peut être heureux ou non. Ainsi, si les performances économiques nécessitent le plus souvent un ordre social qui contraint les comportements individuels, il

---

<sup>3</sup> Notamment Dosi (1988), Whitley (2000).

n'est pas possible d'intégrer un ordre social pour des raisons purement économiques (Boyer, 1997 ; Hall et Soskice, 2001). La raison d'être des nombreuses contraintes 'bénéfiques' (Streeck, 1997) est largement non-économique, non-fonctionnelle à leur utilisation productive. Cela contribue à ce que les systèmes de production et d'innovation gardent une dimension nationale, les institutions sur lesquels ils se sont construits étant le fruit de l'Histoire propre à chacun des pays<sup>4</sup>.

En effet, plusieurs sortes d'explication sont invoquées pour saisir qu'en dépit de l'ouverture des économies<sup>5</sup>, les configurations institutionnelles et les économies conservent une spécificité nationale. Les travaux en sociologie économique ont souligné l'impact des institutions informelles (valeurs, morale, conventions, habitus,...) sur la constitution et le fonctionnement des marchés isolés mais également sur les systèmes économiques nationaux – appréhendés en particulier à travers leur dimension productive (Farrell, 2005 ; Piore et Sabel, 1984). Une seconde catégorie de sous-bassement institutionnel aux systèmes productifs nationaux a été mise en évidence avant tout par des travaux en sciences politiques<sup>6</sup>. Il s'agit d'institutions plus formelles issues de la sphère politique<sup>7</sup>. En particulier, la prise en compte des institutions relatives à l'Etat social est essentielle pour comprendre l'évolution des systèmes de production au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Par exemple, compte tenu des coûts que font peser les prélèvements obligatoires sur la compétitivité-prix des entreprises, mais aussi leur rôle de stabilisateur automatique de la demande et leur impact sur les politiques de capital humain (Estevez *et alii*, 1999), l'Etat social constitue un paramètre clé concourant la formation des stratégies de profit<sup>8</sup>. Si un consensus semble avoir été établi entre macro-institutionnalistes pour faire un lien entre les formes nationales de protection sociale et les systèmes de production nationaux, le débat est encore très vif sur le thème de l'origine des institutions de l'Etat social. Pour en saisir la teneur, il convient de se pencher sur la littérature

---

<sup>4</sup> Pour autant, en raison d'un mouvement vers la globalisation des modèles productifs des grandes firmes, l'hypothèse d'un encastré pur national des systèmes de production et d'innovation est potentiellement amenée à être reconsidérée (Amable *et alii*, 1997).

<sup>5</sup> Sous le double aspect du bouclage macro-économique et du système productif.

<sup>6</sup> « Les structures associatives de l'économie allemande offrent un net contraste par rapport aux liens communautaires informels qui regroupent les entreprises en Italie centrale, et par rapport au rôle de coordination de l'Etat français. Ces institutions 'équivalentes du point de vue fonctionnel' forment une palette plus riche de possibilités que l'économie de marché compétitive » (Crouch et Streeck, 1996, p.13).

<sup>7</sup> C'est très clairement ce type d'institutions qui retiendra notre attention tout au long de notre présent travail.

<sup>8</sup> « [R]esearch efforts on diversified quality production and on flexible specialization have in common that they are ultimately politically motivated, in that their guiding interest is in the potential of advanced industrial production systems to underwrite an egalitarian society at a high level of welfare, with political democracy rooted in autonomy and participation at the workplace. They also attempt to transcend a merely redistributive definition of politics and political institutions in relation to economy, trying to leave behind the traditional disjunction between economics looking after efficiency, and political and sociological analysis studying equity » (Streeck, 1992, p.8).

en sciences politiques<sup>9</sup>.

Comme le note Paul Pierson (2000b, p.791), « *welfare states, composed of a number of discrete, highly visible government programs, offer an appealing source of evidence for developing and evaluating hypotheses about broad issues in comparative public policy, political economy, and political development* ». Pour cette raison, l'Etat social constitue un thème commun de recherche qui permet une confrontation particulièrement éclairante des principes dégagés par les différents courants en sciences politiques. Dans le domaine des sciences politiques anglo-saxonnes, deux grandes approches structurent depuis les années 1980 le débat sur les ressorts de l'Etat social : l'Approche en termes de Ressources de Pouvoir (ARP) et l'approche qualifiée de Néo-Institutionnalisme Historique (NIH). Ces approches se sont notamment positionnées en critique de l'industrialisme pluraliste de Dunlop et Kerr (Dunlop, 1958 ; Kerr *et alii*, 1960) et des théories néo-marxistes de l'époque (Poulantzas, 1973 ; Block, 1977). Le reproche commun fait au premier courant de pensée est d'assimiler l'évolution des démocraties industrielles à une convergence des systèmes sociaux (Kerr *et alii*, 1960). Celui fait aux théories néo-marxistes est de surestimer un pouvoir structurel des employeurs présent dans l'ensemble des pays capitalistes<sup>10</sup>. L'industrialisme pluraliste et le néo-marxisme négligent ainsi l'impact qu'ont certains éléments cruciaux des systèmes politiques sur la diversité des économies politiques les plus avancées.

## **Aux origines des politiques du marché du travail : l'approche en termes de ressources de pouvoir et le néo-institutionnalisme historique**

L'ARP : conflits de classes et diversité des systèmes de protection sociale

L'approche en termes de ressources de pouvoir (Korpi, 1974, 1978 ; Esping-Andersen, 1985 ; Palme, 1990) s'est construite à partir des années 1970 autour de l'hypothèse que l'émergence et le développement de l'Etat social est le résultat de la montée en influence des organisations

---

<sup>9</sup> Dans le chapitre 1.2, l'étude de l'approche en termes de Variétés du Capitalisme sera l'occasion d'approfondir la question des complémentarités institutionnelles entre Etat social et système productif. Ce qui guide la suite de notre propos est avant tout la volonté de montrer dans quel environnement académique a émergé cette nouvelle approche au carrefour entre sciences politiques et science économique.

<sup>10</sup> Cette idée fonde également les travaux de l'auteur pluraliste Charles E. Lindblom (1968). En décalage avec le courant pluraliste traditionnel, il accorde aux différents groupes d'employeurs une 'position privilégiée', c'est-à-dire une influence directe sur la réussite des politiques publiques sociales. Cette influence provient leur capacité commune à prendre des décisions autoritaires qui est équivalente à celle de l'Etat : « *Constitutional rules – especially the laws of private property – specify that, although governments can forbid certain kinds of activity, they cannot command business to perform* » (*ibid.*, 1977, p.173).

syndicales et des partis sociaux-démocrates dans les pays industrialisés.

Cette construction théorique, qui met l'accent sur les conflits entre classes, repose sur une conception des classes comme « *categories of individuals who share relatively similar positions, or situations, in labor markets and in employment relations* » (Korpi, 2006, p.174). Trois classes sont alors spécifiées, à savoir les employeurs, les employés et les travailleurs indépendants. Le propre de chacune des classes est de regrouper des citoyens exposés à des risques similaires durant leur vie. Parmi ces risques, ceux relatifs à la relation d'emploi sont pensés comme étant les plus structurants. En effet, « *while some life-course risks are generated by universal processes, most risks, such as those associated with aging, illness, work accidents, unemployment, poverty, and rearing of children, are instead unequally distributed among individuals occupying different positions in socioeconomic class structures* » (*ibid.*, p.173). L'exposition individuelle à ces risques est inversement proportionnelle aux ressources multiples dont peut jouir l'individu. Sur le marché du travail, les individus sont porteurs de deux types de ressources de pouvoir, c'est-à-dire deux types de ressources qui leur permettent de punir ou de récompenser les autres acteurs (Korpi, 1983, p.15), à savoir leurs actifs économiques et leur capital humain<sup>11</sup>. Toutefois, dans la mesure où ces ressources sont inégalement réparties entre les classes et tendent à être concentrées dans les mains des employeurs, la variable fondamentale pour saisir le résultat des conflits distributifs qui sont l'enjeu même de l'Etat social selon cette approche, est à rechercher dans la capacité d'organisation collective des employés et des indépendants.

La vision qu'a l'ARP des économies avancées contraste donc avec celle toute à la fois idéologique et pacifiée véhiculée par l'industrialisme pluraliste. Les institutions de la démarchandisation du travail sont issues des rapports de force entre acteurs collectifs dans la sphère politique. Une première catégorie de ces acteurs collectifs réside dans les partis politiques qui sont vus sous le prisme idéologique de la politique partisane (Korpi, 1989)<sup>12</sup>. L'arrivée au pouvoir des sociaux-démocrates et leur maintien à la tête des Etats scandinaves sont considérés comme la cause initiale du développement précoce et important de l'Etat social dans les pays d'Europe du Nord. Un point important est que les partis politiques représentatifs des citoyens les plus exposés aux risques ont d'autant plus de probabilité de conquérir le pouvoir par les urnes qu'ils s'appuient sur des syndicats puissants et réformateurs.

---

<sup>11</sup> La différence entre les deux ressources de pouvoir tient en ce que contrairement au capital humain, les actifs économiques peuvent être dissociés de la personne.

<sup>12</sup> « The hypothesis of a relationship of parties to socioeconomic class is supported by the recognition that in Western countries major political parties can be roughly arranged along a left-right continuum, with left parties tending more than secular center- right parties to recruit their voters from economically relatively disadvantaged socioeconomic categories » (Korpi, 2006, p.180).

Ainsi, une des oppositions entre l'APR et l'industrialisme pluraliste réside dans le traitement du phénomène syndical. Certes, comme le souligne Wolfgang Streeck (2006), il ne faut pas sous-estimer l'importance des syndicats et des organisations d'employeurs dans le corpus théorique de l'industrialisme, puisque une discipline entière, les relations industrielles, s'est précisément constituée pour analyser leurs interactions. Mais les *systèmes de relations industrielles* (Dunlop, 1958) sont pensés comme des sous-systèmes relativement autonomes des sociétés modernes, au même titre que la politique ou l'économie, et spécialisés dans la production de règles d'emploi (*ibid.*). En d'autres termes, les syndicats, cantonnés qu'ils sont dans ce sous-système, ne sont pas à proprement parler des acteurs politiques entendus comme entretenant des rapports d'influence et d'alliance avec les acteurs de la vie politique électorale, partis politiques et gouvernement. Tel n'est pas le cas dans l'ARP qui intègre le rôle exercé par les associations syndicales dans le développement des politiques publiques social<sup>es</sup>.

Les ressources de pouvoir des salariés – mesurées à travers la densité et la centralisation des syndicats – conjuguées à la coordination des négociations collectives, affectent directement le pendant distributif de l'Etat social sur le marché du travail. Toutefois, dans l'étude de l'Etat social, l'ARP insiste sur l'arène électorale dans la mesure où la dimension redistributive de l'Etat providence est particulièrement importante et relève de l'intervention publique (Korpi, 1985b, 2006)<sup>13</sup>. Les partis de gauche doivent alors pouvoir compter sur une forte organisation collective des salariés dans l'arène des relations professionnelles pour remporter la compétition électorale et mener à bien ces politiques. Les syndicats sont ainsi pensés comme ayant une activité politique car l'ampleur de leurs ressources détermine les soutiens organisationnels et politiques qu'ils peuvent apporter aux partis de gauche lors des périodes électorales et lors de la mise en œuvre des politiques sociales (Stephens et Stephens, 1982).

Ainsi, au-delà de la vision fonctionnaliste du développement de l'Etat social et de la faible prégnance des conflits sociaux, l'approche en termes de ressources de pouvoir rejette l'idée plus ou moins explicitée dans l'industrialisme pluraliste d'une convergence des systèmes sociaux et politiques. En effet, l'implication de l'analyse de Kerr, Dunlop et des auteurs qui s'en revendiquent, est directe : dans la mesure où les économies occidentales connaissent toute une industrialisation plus ou moins rapide, ce n'est qu'une question de temps pour

---

<sup>13</sup> « In discussions on the extent to which tensions among economic sectors have affected welfare state development, we must recall that neither employers' organizations nor trade unions have been directly involved in making social policy legislation. Instead their interests have been more or less closely represented by different types of political parties, the main types being left, confessional, and secular center-right parties » (Korpi, 2006, p.181).

qu'elles rencontrent les nouveaux besoins et adoptent les solutions rationnelles expérimentées dans l'économie la plus avancée de son époque, les Etats-Unis. Ainsi, pour ces théoriciens de la convergence des systèmes sociaux, « *les systèmes de réglementations nationaux différents étaient des résidus de l'histoire dont l'importance diminuerait progressivement, face aux pressions économiques et technologiques jouant en faveur d'un modèle de plus en plus uniforme d'industrialisme pluraliste* » (Hyman, 1998).

Outre la faible dimension comparative dont elle est emprunte, cette idée d'un 'normalisme américain' (Streeck, 2006) ne rend pas compte des différences de nature et d'ampleur de l'Etat social entre les démocraties industrielles les plus riches. C'est en rompant avec cette image fonctionnaliste et technocratique de la politique que l'ARP s'est imposée depuis les années 1970 comme une des approches les plus fécondes de l'analyse de l'Etat social. Les différences observées entre les pays situés le long du continuum allant des Etats-Unis à la Suède, qui représente l'archétype du modèle social-démocrate, ne peuvent se comprendre qu'en dépassant l'analyse des déterminants technologiques communs afin de prendre en compte le type d'intermédiation politique des intérêts des groupes sociaux. Autrement dit, selon l'ARP, le conflit entre classes sociales reste bien la matrice de l'Etat social et plus globalement des évolutions sociétales. On peut identifier dans l'ensemble des pays industriels les trois classes mentionnées plus haut, à savoir les employeurs, les salariés et les indépendants. L'hétérogénéité internationale des niveaux de démarchandisation du travail repose alors dans les différences de puissance collective des forces de gauche<sup>14</sup>. Cette démarchandisation est effectivement fortement corrélée au sein d'un pays à un Etat providence étendu (Korpi, 1983 ; Stephens, 1979), à des dépenses publiques généreuses (Huber et Stephens, 1993), à de faibles inégalités salariales (Freeman, 1980 ; Wallerstein, 1999) et de revenus (Hicks et Swank, 1984 ; Bradley *et alii*, 2003) ainsi qu'à un faible taux de pauvreté (Moller *et alii*, 2003).

Ce refus d'une convergence des systèmes sociaux et la reconnaissance pleine de la médiation politique fondent également le néo-institutionnalisme historique, mais sur des bases théoriques différentes de celles de l'ARP.

---

<sup>14</sup> De plus, au-delà deux types d'action collective des salariés que sont, dans l'arène des relations professionnelles, les syndicats, et, dans l'arène électorale, les partis sociaux-démocrates et socialistes (ainsi que les soutiens des premiers aux seconds), un troisième type de mécanisme de pouvoir réside dans la possibilité de coalitions politiques entre partis politiques (Korpi, 1993). Celle-ci dépend de la nature du système électoral. Ainsi, à l'inverse des systèmes majoritaires, les modèles électoraux à la proportionnelle favorisent la survivance d'une pluralité de partis politiques, les coalitions électorales, et, par la présence de membres des partis sociaux-démocrates dans les cabinets ministériels, les politiques redistributives.



## Le néo-institutionnalisme historique en sciences politiques : le rôle de l'arène administrative

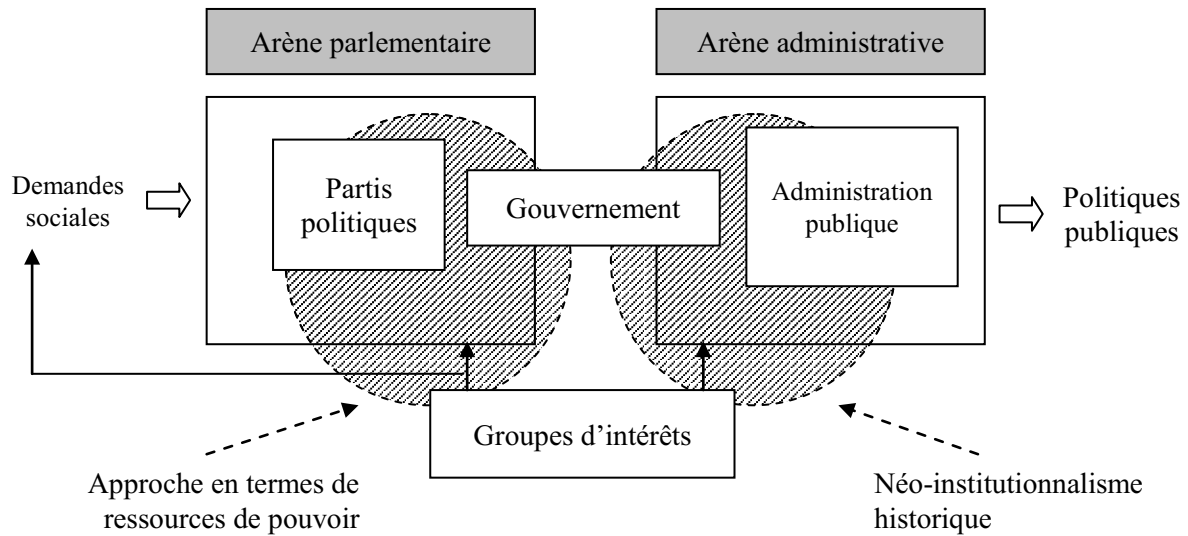
Une des particularités de la science politique aux États-Unis à partir des années 1980 a été le 'retour en force' de l'étude de l'État et des politiques publiques (Smyrl, 2002, p.37). Depuis cette période, les partisans du Néo-Institutionnalisme Historique (NIH) sont les principaux acteurs de ce recentrage sur l'Etat (Hecllo, 1974 ; Skocpol, 1979 ; Evans *et alii*, 1985 ; Hall, 1986).

La conceptualisation de l'Etat social selon cette perspective ne repose pas, comme c'est le cas dans l'ARP, sur la politique partisane et sur la puissance des syndicats, mais relève d'une approche centrée sur l'Etat et tout particulièrement sur l'organisation administrative de celui-ci<sup>15</sup>. Comprendre la possibilité même de crises révolutionnaires (Skocpol, 1979) ainsi que la capacité de l'Etat à façonner la sphère économique pendant les grandes crises économiques (Gourevitch, 1986), ou bien par l'activité routinière des politiques publiques (Hall, 1986) implique de mettre au centre de l'analyse les structures même de l'Etat. À l'instar de l'ARP, le NIH réintroduit la médiation de la sphère politique dans la construction des politiques étatiques et rompt avec les conclusions de l'industrialisme pluraliste sur la convergence des systèmes sociaux (Flora et Alber, 1981 ; Orloff et Skocpol, 1984). Cependant, alors que l'ARP insiste sur le poids de l'organisation politique des groupes socio-économiques sur les conflits distributifs, le NIH se focalise principalement sur la répartition des pouvoirs au sein même de l'Etat et son influence sur l'orientation des politiques publiques. En effet, « *states can be analyzed 'architecturally,' to find out how state building and state structures affect social*

---

<sup>15</sup> Cependant, le NIH est loin de constituer un courant homogène. C'est avant tout une démarche méthodologique à laquelle on peut associer trois traits caractéristiques (Pierson et Skocpol, 2000). Le premier est d'aborder des grandes questions sociétales, parmi lesquelles figure en bonne place l'Etat providence. Ces questions sont traitées en prenant en compte le temps long de la construction des institutions, les effets de seuil et les rétroactions qui se font jour dans les processus de création institutionnelle. Enfin, les institutions étudiées sont replacées dans leur contexte macro-social, dans le sens où leur création est saisie à travers les relations qu'elles entretiennent entre elles et les différentes logiques dont elles sont porteuses. Il faut souligner que les frontières entre l'ARP et le NIH ne sont pas étanches et que, si l'ARP tend à privilégier les études quantitatives, la vision de l'Etat social qu'elle véhicule n'est en rien incompatible avec les fondements méthodologiques de l'institutionnalisme historique. Ainsi, des auteurs comme les sociologues Ann Orloff et Gøsta Esping-Andersen peuvent être référencés à la fois comme relevant de l'IH et de l'ARP, selon que leurs travaux constitue un des piliers de l'ARP (Esping-Andersen, 1980), une critique plutôt interne de l'ARP (Orloff, 1993), ou qu'ils relèvent plus fondamentalement du NIH (Esping-Andersen, 1990 ; Orloff et Skocpol, 1984). Toutefois, on insistera ici sur ce qui nous semble être l'apport le plus original du NIH dans le domaine de l'Etat social, et sur lequel les deux approches se distinguent, à savoir l'attention que le NIH accorde aux structures de l'Etat à partir des travaux fondateurs de Hugh Hecllo et Theda Skocpol. Le terme d'institutionnalisme historique apparaîtra plus tard, à l'initiative Kathleen Thelen et Sven Steinmo, lors de la parution de l'ouvrage collectif *Structuring Politics* (Steinmo, Thelen et Longstreth, 1992). Il tend à s'imposer pour désigner ces travaux initiaux, dits alors 'stato-centrés', et ceux qui ont suivi, afin de marquer plus clairement leurs différences vis-à-vis de l'institutionnalisme rationnel en sciences politiques, à savoir que les préférences des acteurs sont amenées à évoluer sur la longue période notamment sous l'effet des politiques publiques (Lecours, 2002). Cela a également pour vertu de se prémunir de l'aspect polémique de la notion de 'state-centered approach' qui omet que, dans la science politique américaine, les théoriciens néo-marxistes furent les premiers à porter un regard particulièrement appuyé sur l'impact de l'Etat sur la société (Therborn, 1986).

*policymaking through administrative and political processes* » (Skocpol et Amenta, 1986, p.149).



**Figure 1 - ARP, NIH et sphère politique**

Que ce soit dans le domaine des politiques publiques d'innovation (Ziegler, 1995) ou celui des politiques sociales et de réglementation du marché du travail (Skocpol et Amenta, 1986), l'Etat dispose d'une certaine autonomie. Cette autonomie ne tient pas tant à l'obédience politique du gouvernement en place qu'à la capacité de l'administration étatique à s'extraire des contraintes pesant sur elle et à participer activement à la modélisation des politiques dont elle a la charge (*cf* figure 1). Plus la configuration structurelle de l'Etat laisse une marge de liberté aux fonctionnaires de l'administration, plus on peut s'attendre à ce que les politiques publiques soient façonnées par les valeurs, les croyances et les intérêts qui les animent (Skocpol et Finegold, 1982). Les systèmes sociaux universels sont alors pensés avant tout comme la conséquence de l'intervention de fonctionnaires réformateurs (Hecklo, 1974). Selon les néo-institutionnalistes historiques, le développement de l'Etat social, et plus généralement des politiques publiques, n'est donc pas seulement le résultat de la compétition électorale et de la pression des groupes d'intérêt. Certes, les arènes électorale et des relations professionnelles font émerger dans l'agenda politique des thèmes sur lesquels la puissance publique est appelée à se pencher. Mais au final, « *in the distinctive statist perspective, the key actors are state managers-political rulers and administrators, and sometimes their expert advisers-pursuing*

*autonomous state interests and state goals* » (Therborn, 1986, p.145)<sup>16</sup>. Ainsi, cette conception de la sphère politique en termes d'autonomie de l'Etat à l'égard des forces économiques et sociales tranche avec la vision de la sphère politique de l'ARP. Les néo-institutionnalistes historiques rangent effectivement l'ARP dans le groupe des approches pluralistes et néo-marxistes traditionnelles lorsqu'il s'agit de critiquer la perception de l'Etat comme simple instrument au service des groupes socio-économiques les plus puissants dans ces 'analyses centrées sur la société' (Skocpol, 1992)<sup>17</sup>. En effet, selon les tenants du NIH, deux reproches peuvent être adressés à l'ARP, et qui tiennent tous les deux aux conditions dans lesquelles peuvent émerger des programmes sociaux de large ampleur. Le premier a trait aux périodes au cours desquelles ils ont émergé dans certains pays européens. L'antériorité des balbutiements de l'Etat providence par rapport à l'accession des partis de gauche au pouvoir en Europe, met à mal l'idée de forces sociales de gauche puissamment organisées comme facteur premier de l'émergence des politiques sociales redistributives (*ibid.* ; Flora et Alber, 1981).

La seconde critique fait référence à l'exceptionnalisme américain en matière de démarchandisation du travail. Certes, le NIH ne nie pas que les Etats-Unis constituent l'archétype de l'économie politique libérale. Toutefois, l'interprétation de ce fait ne repose pas, comme le prétend l'ARP, sur la faiblesse de l'action collective de la classe des employés, mais tient à ce que le faible développement des administrations publiques a pour conséquence que les travailleurs ne peuvent pas trouver de l'aide auprès des bureaucrates autonomes qui feraient valoir les intérêts de la classe ouvrière. Le NIH tend bien, à partir de Steinmo, Thelen et Lonsgtrath (1992), à se rapprocher des analyses 'centrées sur la société', dans la mesure où les institutions et les politiques de l'Etat (approche stato-centrée) tendent à déterminer les stratégies des acteurs socio-économiques (approche centrée sur la société) (Liu, 1994). Il n'en demeure pas moins que l'autonomie relative de l'Etat reste un aspect fondamental des travaux néo-institutionnalistes historiques et un point de désaccord profond entre l'ARP et l'NIH (Korpi, 1993). Et cette variable est considérée comme déterminante pour expliquer que la théorie de la convergence de l'industrialisme pluraliste s'est vue largement infirmée par les faits.

Ainsi, l'approche en termes de ressources de pouvoir et le néo-institutionnalisme historique

---

<sup>16</sup> Les fonctionnaires comptent également d'une autre façon qui fait cette fois intervenir les processus électoraux (non-partisans). En effet, à mesure que s'étendent les politiques et les administrations publiques, le poids numérique des fonctionnaires est tel qu'ils deviennent une force politique que doivent prendre en considération les partis politiques (Pierson, 2001b). Ce phénomène est un élément explicatif de la résilience des systèmes de protection sociale dans les pays où ils sont particulièrement développés.

<sup>17</sup> « Pluralists and neo-Marxists reduce state power to interest groups or class domination, whereas state-centered theorists argue that the state itself is an independent actor and capable of autonomous policy-making » (Liu, 1994, p.531).

ont été des avancées dans la compréhension des changements vers la “démarchandisation” du travail et la régulation des économies avancées. Leur apport commun a été de remettre au centre du débat les institutions politiques qui, dans les arènes respectivement électorale, des relations professionnelles, et administrative, sont à l’origine de trajectoires nationales variées sur fond d’une évolution commune vers un capitalisme régulé. Dans le domaine de la formation professionnelle, l’approche politique la plus influente est le néo-corporatisme.

## **Le néo-corporatisme dans les approches macro-institutionnelles**

Le courant néo-corporatiste<sup>18</sup>

La science politique des pays scandinaves et germanophones s'est dès la fin des années 1950 intéressée à des formes de structures d'action publique ne relevant pas du pluralisme de la démocratie parlementaire (Giraud, 2002). Plus précisément, l'existence de forts groupes d'intérêts privés à inciter la communauté scientifique de ces pays à saisir l'implication en termes de stabilité (Lehmbruch, 1967; Lijphart, 1968) de structures politiques assurant un certain partage des pouvoirs entre les acteurs de la sphère politique *stricto sensus* (cf les débats sur le fédéralisme), mais aussi, et surtout pour ce qui nous concerne ici, entre les acteurs publics et les acteurs privés (Lehmbruch, 1979). Au centre de ces réflexions se trouvent en particulier le rôle joué par les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs comme base d'une régulation alternative à la dichotomie traditionnelle entre la hiérarchie étatique et la coordination marchande dans les pays pluralistes (Streeck et Schmitter, 1985).

La notion de néo-corporatisme renvoie précisément à ce mode d'intermédiation des intérêts par des associations confédérales représentant un ou plusieurs groupes sociaux (Schmitter, 1982). On parle ainsi de concertation corporatiste pour désigner le mode de *policy making* fondé sur une négociation régularisée sur des thèmes de politiques importants entre les représentants de l'Etat et de ces organisations intermédiaires. Contrairement aux activités de lobbying endémiques dans les systèmes pluralistes où le partage de pouvoir est limité, la

---

<sup>18</sup> Nous utiliserons le terme ‘néo-corporatisme’ pour désigner le courant des sciences politiques qui a étudié le renouveau des pratiques corporatistes dans les démocraties libérales, en opposition au corporatisme d’Etat de certaines dictatures européennes du 20<sup>e</sup> siècle (pour plus de détails sur ce point, voir le chapitre 2.1A). Sauf indication, l’adjectif ‘corporatiste’ sera employé pour parler des institutions et pratiques étudiées par les théoriciens néo-corporatistes. En outre, nous employons le terme de ‘paradigme néo-corporatiste’ pour désigner ce qu’il y a de commun entre les différentes conceptions de ce phénomène, à savoir le partage de l’espace public entre l’Etat et des organisations intermédiaires plus ou moins puissantes.

concertation corporatiste présente donc deux particularités (Kenworthy, 1990). La première est l'autorité dont sont investis par l'Etat les leaders des fédérations et surtout des confédérations pour représenter leurs membres et signer des accords les engageant. La deuxième tient à la participation institutionnalisée de ces représentants dans les décisions de politiques publiques. Avec Wolfgang Streeck et Philippe Schmitter, le concept de néo-corporatisme est affiné par la prise en compte d'une forme singulière qui est le gouvernement par les intérêts privés<sup>19</sup>. Il renvoie à une « *délégation de fonctions relevant de politiques publiques à des intérêts organisés privés [et] représente une tentative d'utiliser les intérêts collectifs propres à un groupe social de manière à créer et à maintenir un ordre social généralement acceptable* » (Streeck et Schmitter, 1985 ; traduit par Giraud, 2002). Ces deux types de pratiques corporatistes ont en commun de devoir leur existence à la présence d'associations quasi-monopolistiques représentant en particulier les employeurs et les salariés (Schmitter, 1974).

Un intérêt du néo-corporatisme est qu'il procède, comme les autres analyses de la politique par les *outputs*, à la fois d'une analyse des politiques publiques et d'une analyse politique à travers le découpage théorique de l'Etat. Un second est qu'il propose, à l'instar de l'ARP, un indice de pouvoir relativement simple et utilisable dans le cadre de comparaisons internationales. En effet, comme dans l'approche en termes de ressources de pouvoir, la littérature néo-corporatiste utilise la capacité d'organisation collective des employés comme une variable traduisant leur influence sur les politiques publiques. Cette puissance des confédérations syndicales dépend de la densité de leur adhésion et de leur structure organisationnelle, c'est-à-dire la présence ou non de confédérations au niveau national et le pouvoir de contrainte dont elles disposent vis-à-vis des fédérations et des syndicats d'entreprise membres. Parce que, dans les pays corporatistes, à savoir les pays scandinaves et germanophones ainsi que la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas, les syndicats présentent ces deux caractéristiques, leur légitimité – dans le sens où ils regroupent un large spectre d'intérêts – et leur aptitude organisationnelle à contrôler leurs bases, font qu'ils disposent d'un pouvoir de négociation très significatif vis-à-vis de l'Etat et du patronat. Il va de soi que cette typologie sommaire a connue de nombreux raffinements. Ainsi, compte tenu de la faiblesse des organisations fédérales sur leurs membres sectoriels, il est commun d'admettre que l'Allemagne correspond moins à l'idéaltype corporatiste. Dans certains pays corporatistes (Suisse, Belgique), le syndicalisme est comparativement plus faible et décentralisé. En

---

<sup>19</sup> Giraud (2002) utilise également le terme d'approche par la gouvernance associative ou d'approche en termes de gouvernement par les intérêts organisés pour désigner les travaux de Streeck et Schmitter.

Autriche, la situation est l'inverse. Enfin, dans les pays scandinaves, les confédérations patronales et syndicales sont toutes deux particulièrement puissantes.

Il n'en reste pas moins que, dans l'ARP et dans le paradigme néo-corporatiste, l'accent n'est pas mis en premier lieu sur le rôle des idées ou de l'apprentissage dans le façonnement des politiques publiques mais sur la capacité des organisations syndicales à peser sur elles compte tenu des sanctions politiques et économiques qu'elles peuvent infliger aux autres acteurs impliqués. Mais tandis que l'approche de Walter Korpi étudie surtout l'influence que peuvent exercer les confédérations syndicales sur les gouvernements, les travaux néo-corporatistes se sont penchés sur l'intégration de ces acteurs collectifs au sein de l'arène administrative de l'Etat et des réseaux d'élites politiques, *via* la concertation corporatiste ou les gouvernements par les intérêts privés<sup>20</sup>. De ce fait, l'originalité du néo-corporatisme par rapport à l'ARP réside dans une analyse de la structure même de l'Etat et des droits de veto de fait ou juridiquement fondés dont jouissent les associations confédérales. Cette intégration institutionnelle des groupes socio-économiques à l'appareil politico-administratif par une concertation plus ou moins systématique de l'Etat auprès des partenaires sociaux ou par l'octroi à des organisations privées de prérogatives de droit public et de la gestion d'organismes publics, existe dans quasiment l'ensemble des pays européens<sup>21</sup>. Cependant, pour les théoriciens du néo-corporatisme, les pays cités plus haut peuvent être dit 'corporatistes' parce qu'ils ont la double caractéristique de voir s'étendre ces pratiques corporatistes à un grand nombre de domaines de la politique publique et de disposer d'associations représentatives particulièrement puissantes<sup>22</sup>.

Deux évolutions marquent l'approche néo-corporatiste naissante des années 1970 (Molina et Rhodes, 2002). La première est l'acquisition d'un statut de modèle en sciences sociales en opposition à l'étatisme et au pluralisme (Schmitter, 1974). Le deuxième fait marquant est le déplacement du corpus néo-corporatiste du champ des sciences politiques vers celui de l'économie politique. En effet, à partir des années 1970, certains chercheurs s'intéressent à l'impact de l'existence de puissantes organisations syndicales sur l'économie des pays corporatistes, notamment *via* des analyses quantitatives comparatives<sup>23</sup>. Un certain

---

<sup>20</sup> Dans le chapitre 2.1, nous analyserons plus finement les différences entre l'ARP et le paradigme néo-corporatiste dans la conceptualisation des liens entre l'Etat et ces organisations englobantes.

<sup>21</sup> Par exemple, même en France et en Italie, les partenaires sociaux participent au Conseil Economique et Social et les chambres de commerce sont soumises au droit public (Meny et Surel, 2004).

<sup>22</sup> Il existe entre ces deux éléments une relation auto-renforçante. Nous en décrirons les aspects au cours de Partie I. Par la suite, un enjeu de notre réflexion sera justement d'apprécier, à travers l'étude du champ de la formation professionnelle continue, ce lien traditionnellement fait entre la puissance des organisations syndicales et patronales, et l'existence de gouvernements par les intérêts privés.

<sup>23</sup> Ce débat néo-corporatiste est loin de s'être refermé depuis.

rapprochement entre économistes et politologues advient (Streeck, 2006) pour souligner les performances économiques supérieures dans les pays corporatistes (Calmfors et Driffill, 1988), et en particulier dans les petites économies européennes (Katzenstein, 1985). À partir des années 1980 (*cf* Streeck (1983 ; 1984)), des travaux sur le « *supply-side corporatism* » ont commencé à se développer en analysant l'impact des puissantes fédérations patronales des pays corporatistes sur l'efficacité de certaines politiques publiques. La VoC se situe clairement dans la filiation de ces approches.

### La gestion corporatiste de l'apprentissage

En termes théoriques, la formation d'un jeune par une entreprise peut être assimilée à une forme de coopération, dite 'décentralisée', avec les autres entreprises (Culpepper, 2000). En effet, chaque fois qu'une firme prend un jeune en formation et développe ses compétences dans un métier, elle prend également le risque d'un débauchage par les autres entreprises qui pourront mobiliser leurs ressources non-affectées à la formation pour attirer les nouveaux entrants sur le marché du travail par de meilleurs salaires ou des conditions de travail plus avantageuses. Dès lors, en situation d'interactions stratégiques avec les autres firmes, aucune d'entre elles, mise à part certaines grandes entreprises, n'a intérêt à former si les risques lui paraissent élevés que les autres adoptent le même comportement. Autrement dit, l'apprentissage relève d'un dilemme classique d'action collective où rationalité collective et rationalité individuelle divergent en l'absence de dispositifs institutionnels adaptés.

**Tableau 1 - Effectifs en FPI (en % d'une classe d'âge – secondaire supérieur)**

Pays	Apprentissage	Ecoles professionnelles à plein temps	Total
Allemagne <sup>a</sup>	55 %	8 %	63 %
Autriche <sup>b</sup>	38,4 %	34,6 %	73 %
Danemark <sup>c</sup>	37 %	16 %	53 %
Pays-Bas <sup>d</sup>	21 %	47,5 %	68,5 %

Sources : (a) ReferNet Germany (2006) ; (b) ReferNet Austria (2006) ; (c) ReferNet Denmark (2006) ; (d) Elson-Rogers et Westphalen (1999)

La caractéristique de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark et des Pays-Bas est d'avoir orienté leur système d'éducation initiale vers l'acquisition de compétences professionnelles, mais surtout d'avoir su développer pour cela un système d'apprentissage formant une proportion significative des élèves du secondaire et même du supérieur (même si cela vaut

moins pour les Pays-Bas ; cf tableau 1). L'analyse des systèmes d'apprentissage illustre parfaitement l'importance du mode de concertation corporatiste et du gouvernement par les intérêts privés dans ces pays.

D'une part, parce que la formation professionnelle initiale, et plus généralement la formation initiale, est un élément décisif des systèmes productifs nationaux (Hall et Soskice, 2001 ; Amable *et alii*, 1997). Les quatre pays cités appartiennent à ce que la VoC appelle les Economies Coordonnées de Marché (ECM) en opposition aux Economies Libérales de Marché anglo-saxonnes (ELM). Une des clés de la réussite de ces ECM dans les années 1980, et en particulier de l'Allemagne, est d'avoir réussi à asseoir la compétitivité de leurs entreprises sur une main d'œuvre hautement qualifiée. Cette 'production diversifiée de qualité' repose en grande partie sur des compétences transversales acquises par la formation professionnelle initiale et présentant une transférabilité forte entre les firmes d'un même secteur. En effet, l'abondance de compétences spécifiques aux secteurs leur a permis de s'extraire partiellement d'une compétition mondiale toujours plus intense, en mettant en œuvre des stratégies de profit fondées non pas sur une compétitivité-prix mais sur la qualité et l'innovation incrémentale sur des niches de marché.

D'autre part, la formation professionnelle initiale et particulièrement l'apprentissage, a été et continue d'être un domaine d'analyse privilégié en sciences politiques car sa mise en œuvre et sa stabilité requièrent la présence d'institutions de type corporatiste. Le système dual des pays germanophones est ainsi un dispositif de coordination non-marchand. Il fonde un régime 'solidariste' de formation entre employeurs. Contrairement aux stratégies désignées comme 'segmentalistes' selon lesquelles les « *employers combine firm-based (and company-specific) training with other measures to shield themselves from competition over skilled labor in the market* » (Kume et Thelen, 1999, p.35), les stratégies solidaristes consistent en « *measures to support the collective provision of a pool of skills on which all employers can draw* » (*ibid.*, p.34). Elles impliquent la résolution des problèmes de coordination posés dans les régimes de formation professionnelle du secteur privé. La certification des qualifications, associée à des institutions de contrôle et d'évaluation de la formation, a pour objectif de résoudre le problème de l'engagement crédible entre les apprentis et la firme formatrice<sup>24</sup>. Cette caractéristique n'est pas en soi exceptionnelle dans la mesure où les formations assurées par les organismes publics d'éducation nationale reposent sur le même principe. Ce qui l'est en

---

<sup>24</sup> Le système dual allemand repose également sur une coopération entre organisations sectorielles syndicales et patronales. D'une part, compte tenu des accords collectifs, une entreprise qui forme un apprenti est obligée de le faire sous certaine qualification et doit être certifiée par sa chambre de commerce et d'industrie. D'autre part, le renouvellement des qualifications implique la négociation entre les représentants des salariés et des employeurs.



revanche est le caractère privé des systèmes d'apprentissage dans les ECM. Leur spécificité n'est que l'apprenti partage son temps entre son entreprise formatrice et les écoles théoriques où lui sont dispensés les cours théoriques. Elle réside en ce que, si la formation professionnelle initiale est bien essentiellement de la responsabilité des pouvoirs publics, les groupes d'intérêts privés que sont les syndicats et les organisations patronales en assurent largement la définition et la mise en œuvre. Ainsi, en Allemagne et en Autriche, le système dual relève d'un strict gouvernement par les intérêts privés (Streeck et Schmitter, 1985). Bien que les prérogatives des pouvoirs publics danois et hollandais en matière de formation professionnelle initiale soient plus significatives, la réussite de leur système d'apprentissage doit beaucoup à la large délégation de compétences vers les partenaires sociaux<sup>25</sup>.

Les auteurs de la VoC, en particulier David Soskice, ont contribué au débat néo-corporatiste. Premièrement, les travaux de Soskice (1990, 1998) ont relâché la conception néo-corporatiste des organisations intermédiaires. Dans la perspective néo-corporatiste traditionnelle, la caractéristique principale des acteurs privés engagés dans la concertation corporatiste et les gouvernements par les intérêts privés est leur dimension quasi-monopolistique (Schmitter, 1974)<sup>26</sup>. C'est parce qu'elles sont des organisations politiques englobantes (Olson, 1965), dans le sens où elles sont les seules représentantes et font appliquer les accords collectifs par un nombre très important de membres, que les associations représentatives syndicales et patronales des pays corporatistes sont à même d'offrir à leurs membres des biens collectifs. Avec Soskice, l'accent est mis sur la coordination, plutôt que sur la centralisation de leur représentation. Cette perspective ouvre notamment le champ à l'analyse de la coordination entre les associations représentatives<sup>27</sup>. Il n'en reste pas moins que pour la VoC, l'existence d'associations patronales englobantes constitue la condition institutionnelle nécessaire à la diffusion de l'apprentissage dans un pays. Deuxièmement, un autre apport de la VoC est d'avoir désigné les associations patronales, et donc la coordination des employeurs, comme la variable clé pour rendre compte de la gestion solidariste des politiques de capital humain et plus largement des différences entre les capitalismes contemporains.

---

<sup>25</sup> Au Danemark et aux Pays-Bas, l'implication plus importante de l'Etat dans la construction des systèmes d'apprentissage fait qu'ils balancent entre concertation corporatiste et gouvernement par les intérêts privés.

<sup>26</sup> « To reach this stage, the contracting interest associations have to have attained some degree of symmetry in their respective resources, especially in their capability for representing the interests and controlling the behavior of their members (and where necessary outside mavericks), and an effective monopoly in their status as intermediaries for a given class, sector or profession). As long as interest associations are fragmented into rival communities, organized into overlapping, competing markets for members and/or resources, completely dependent upon voluntary member support, or manipulated from above by state authority, the enabling conditions for corporative-associative order do not exist » (Streeck et Schmitter, 1985, p.126).

<sup>27</sup> Nous reviendrons dans la troisième partie sur cette distinction que font les théoriciens de la VoC entre centralisation et coordination.

En revanche, à l'exception de quelques travaux (Marques-Pereira et Théret, 2000 ; Théret et Palombarini, 2001 ; Boyer, 2001), les recherches régulationnistes n'ont pas prêté une grande attention à ce type particulier de médiation politique dans l'accent mis depuis le début des années 1990 sur la diversité du capitalisme et de leur origine politique. De récentes études régulationnistes sur la relation qu'entretiennent le politique et l'économique, et plus spécifiquement sur les institutions de la médiation politique, ont certes abordé le partage de l'espace public entre entités juridiques. Mais, cette prise en compte de la dispersion des pouvoirs dans la sphère politique a surtout adressé la question du fédéralisme à l'échelle des pays nord-américains (Théret, 2001b, 2002a ; 2002b) ou du continent européen (Dehove et Théret, 2000 ; Boyer et Dehove, 2003 ; Théret, 2002b). Ils traitent de la sphère politique *stricto sensu*, tandis que le néo-corporatisme procède d'une extension du politique aux acteurs collectifs du rapport salarial. Dès lors, bien qu'elle est intégré certains aspects de la littérature néo-corporatiste dans ces typologies du capitalisme (Amable *et alii*, 1997 ; Amable, 2005), l'ATR n'a pas vraiment participé aux oppositions qui ont fait évoluer ce courant de pensée.

Notre conviction est pourtant que le corpus méthodologique de la Régulation a quelque chose à dire sur deux des thèmes privilégiés de la VoC, à savoir l'action collective patronale et le néo-corporatisme de l'offre. Pour peu qu'elle soit complétée par des éléments théoriques en accord avec son institutionnalisme historique, l'ATR est même mieux dotée pour saisir certaines pratiques néo-corporatistes plus récentes. À travers l'analyse institutionnaliste d'un enjeu socio-économique de plus en plus crucial au sein des économies politiques européennes, la formation professionnelle continue, nous entendons apporter des arguments à cette assertion.

## **Une analyse des modes de financement de la formation professionnelle continue**

### *Post-fordisme et compétences*

Le visage que prendra un régime de croissance post-fordiste soutenable reste encore à éclaircir. Il n'en demeure pas moins qu'au niveau de l'entreprise, les principes fordien ont subi depuis une trentaine d'années de profondes altérations. Elles résultent de stratégies d'adaptation des firmes à leur nouvel environnement économique. Un premier facteur a été bien entendu l'internationalisation des économies. Que ce soit sous l'effet du marché unique ou sous la pression d'une nouvelle division internationale du travail, les entreprises européennes évoluent aujourd'hui dans un contexte concurrentiel beaucoup plus intense.

Certes, une logique de compétition entre pays européens – ainsi que la pression des actionnaires – a conduit à l'adoption de stratégies de réduction des coûts. Mais, insufflée par la mondialisation, une tendance plus lourde encore est la spécialisation des pays industrialisés vers la production de biens et services à haute valeur ajoutée. Ce redéploiement stratégique des entreprises des pays les plus avancés passe par un renouvellement continu du capital humain. En conséquence, il implique un accroissement des ressources dédiées à la formation professionnelle continue.

L'évolution des besoins des clients participe également de cette tendance vers l'augmentation des activités de FPC. Tandis que les méthodes fordiennes de production étaient adaptées à une consommation de masse de produits standardisés, l'augmentation des revenus et l'entrée dans une phase de renouvellement de biens durables largement diffusés ont orienté les firmes vers le paradigme de la qualité et de l'innovation (Boyer et Durand, 1998). Cela suppose de la part des entreprises qu'elles puissent réagir rapidement à une demande devenue plus volatile. En effet, la compétitivité des entreprises repose de plus en plus sur leur aptitude à gérer les événements. Dans les entreprises industrielles fordistes, la production consiste en une succession d'opérations élémentaires s'enchaînant les unes aux autres. Le principe de la division taylorienne du travail est appliqué de manière à résoudre le problème complexe de la production de biens industriels par son découpage en un ensemble d'opérations simples. Dans cette perspective, *« le travail est défini comme un ensemble d'opérations élémentaires de transformation de la matière, que l'on peut objectiver, décrire, analyser, rationaliser, organiser et imposer dans les ateliers »* (Zarifian, 1999, p.32).

À l'inverse, dans les systèmes post-fordistes de production, le modèle n'est plus celui de l'opération mais celui de l'évènement, pris au sens de tout élément pouvant perturber la production planifiée :

« En d'autres termes, le travail s'assimile de plus en plus à une activité résolutoire de problèmes auxquels il convient d'apporter, à moindre délai et à moindre coût, la solution économique la plus appropriée. L'émergence ininterrompue de nouveaux problèmes, qui réduit les possibilités d'application du learning by doing, n'est pas seulement due aux 'chocs' externes liés aux changements de l'environnement. Elle résulte également du dépistage actif, par l'entreprise elle-même, des 'dysfonctionnements' internes, dans la perspective d'un processus d'amélioration continue » (Stankiewicz, 1995, p.1312).

L'automation programmable et les nouveaux critères de compétitivité ne se satisfont plus d'une vision du travail sous le prisme statique de la productivité mais appellent à le considérer comme étant fondamentalement une activité d'adaptation. Les systèmes post-fordistes de

production requièrent donc une polyvalence des compétences (Salais et Stoper, 1994) pour l'importante fraction de salariés que sont les 'employés de production' (Caroli, 1998), c'est-à-dire les ouvriers, les techniciens et les contremaîtres. L'apprentissage sur le poste de travail n'est alors plus suffisant dans la mesure où les compétences acquises sont surtout relatives à la résolution de problèmes spécifiques à ce poste et revenant régulièrement. Si l'acquisition de routines est une source certaine de productivité, la réponse à des événements aléatoires suppose des cadres généraux de résolution de problèmes qui puisse s'appliquer à un maximum de cas selon le poste ou le métier. En ce sens, l'enjeu de la formation professionnelle, initiale et continue, est l'ouverture des processus d'apprentissage aux compétences transversales<sup>28</sup> de sorte à s'adapter à un environnement productif où il est difficile de définir à l'avance les tâches pour chaque poste.

### Le financement de la FPC

Un système national de Formation Professionnelle Continue (FPC) est l'ensemble des dispositifs institutionnels visant à promouvoir dans un pays le développement des activités de formation professionnelle partiellement ou entièrement financées par les entreprises, qu'elles soient à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du travailleur (Eurostat, 2002). L'examen des systèmes de FPC peut se focaliser sur un nombre relativement élevé d'aspects tels que la flexibilité de l'offre de formation, sa qualité ou encore le degré de cloisonnement des filières. Dans une perspective d'économie politique, l'étude de la FPC que nous entreprenons est centrée sur les modalités de financement. Plus spécifiquement, le soin progressivement laissé aux partenaires sociaux de déterminer le contour du financement de la FPC des adultes occupés s'est accompagné d'un accent mis sur une logique de financement de la demande plutôt que de l'offre de formation.

Par la gestion corporatiste qu'elle implique fréquemment, les contributions obligatoires sont le dispositif institutionnel qui présente l'intérêt théorique le plus net à nos yeux. Qu'elles soient d'origine étatique ou conventionnelle :

---

<sup>28</sup> La notion de transversabilité doit être précisée de sorte à ne pas la confondre avec celle de transférabilité. Est dite 'transférable' une compétence qui une fois acquise dans un contexte peut être relativement aisément et sans coût mobilisée dans un autre contexte. Alors que la transversalité concerne les catégories de problèmes eux-mêmes, la transférabilité désigne la capacité d'une personne à utiliser ses compétences dans des situations professionnelles différentes de leur lieu d'acquisition (Évéquoz, 1994, p.64). Pour reprendre les catégories de la théorie du capital humain de Gary Becker (1964), on peut dire que le concept de transversalité s'applique tant aux compétences spécifiques – c'est-à-dire à celles qui sont difficilement mobilisables dans une firme autre que celle qui les a vu émerger – qu'aux compétences dites générales – pouvant être employées par différentes firmes d'un secteur ou à une plus large proportion d'entreprises. Ainsi, un des facteurs de compétitivité des entreprises japonaises a été le développement de compétences spécifiques à la firme, peu transférables mais hautement transversales (Boyer, 1995a).

« Levies may be designed to address a number of obstacles. For example, a levy can be used to overcome SMEs' reluctance to invest in training by forcing them to allocate a certain percentage of their total wages to training (whether SMEs increase their investment as a result may be questioned, however). Levies can also be used as a way to collectivise and mutualise funding, so that diseconomies of scale in accessing training as well as fears concerning employee poaching can be overcome » (Pukkinen, Romijn et Elson-Rogers, 2001, p.43).

En plaçant au cœur du dispositif de financement et même d'orientation de la FPC les organisations patronales, les accords collectifs sur les contributions obligatoires relèvent d'un degré de néo-corporatisme qui dépasse la concertation avec les partenaires sociaux ou l'auto-administration. Ils tiennent d'un véritable gouvernement par les intérêts privés ou pour reprendre la typologie de Bernhard Ebbinghaus (2006) d'une 'auto-régulation' des problèmes de formation par les acteurs collectifs concernés.

Leur émergence intervient dans une période qui a « vu se développer diverses formes de contractualisation et d'individualisation des relations du travail, qui, pour beaucoup d'observateurs, ont en commun de reporter sur le salarié la prise en charge de catégories de risques auparavant assumées par l'employeur ou socialisées par divers outils et institutions de prévoyance collective : risque économique (sur l'entreprise ou le résultat du travail), risques sociaux et risque de perte d'emploi » (Mériaux et Verdier, 2006, p.4).

Le cofinancement salarié-employeur est une illustration typique de cette tendance commune à l'ensemble des économies avancées. S'il engage un mécanisme de coopération entre le salarié et l'employeur, il n'en demeure pas moins qu'il repose sur l'idée que chaque travailleur est responsable de la valorisation de ces propres compétences et donc de son employabilité sur le marché du travail. En d'autres termes, le cofinancement promeut davantage un mécanisme marchand qu'un principe de mutualisation. Dès lors, dans certains pays européens, l'existence de contraintes de financement sur les firmes et d'une mutualisation des ressources financières entre elles contraste avec cette tendance globale. Certes, les contributions obligatoires présentent de nombreux avantages. Néanmoins, pour répondre au problème théorique de leur création, la vue en surplomb de leur efficacité n'est qu'un élément. Comprendre le compromis institutionnalisé à l'œuvre dans les contributions obligatoires ne peut se faire sans un examen des acteurs collectifs qui en sont à l'origine. Dans le cadre de la délégation des politiques de FPC aux acteurs privés, les protagonistes principaux sont les confédérations syndicales et surtout les confédérations patronales.

## Aspects méthodologiques et plan de la thèse

La macro-économie régulationniste s'inscrit dans le domaine de l'économie politique, dans le sens où la division du travail autour de laquelle s'organisent les rapports économiques dans les sociétés industrielles capitalistes, implique de penser leur nature politique. En outre, en conformité avec le cœur de la méthodologie marxiste, la pensée régulationniste aborde la politique en termes de conflictualité. Certes, le rapport salarial régulationniste n'est pas un rapport d'exploitation d'une classe par une autre. De plus, par le concept de régulation, les régulationnistes repoussent l'idée d'une société qui ne serait que conflits ouverts. Mais il n'en reste pas moins qu'il est un rapport social fondamental<sup>29</sup> qui « *caractérise un type particulier d'appropriation du surplus* » (Boyer 1986a, p.48).

Le contrat de travail n'est pas un simple contrat commercial d'achat/vente d'un service. C'est une relation de subordination dans la mesure où « *le salarié aliène pour un temps donné à l'employeur sa capacité à s'activer* » (Billaudot, 1996, p.153). Cela signifie que la dimension politique des activités humaines conditionne d'emblée les rapports d'ordre économique :

« ...les rapports économiques sont l'une des expressions d'une ontologie fondamentalement conflictuelle de l'être social. Que l'antagonisme et la lutte soient au rendez-vous de toutes les constructions institutionnelles, au cœur de leur genèse comme de leur fonctionnement, n'a rien d'une anomalie, encore moins d'une aberration superficielle et dysfonctionnelle qu'on pourrait rêver d'extirper pour retrouver l'harmonie profonde de la société marchande momentanément perdue de vue: le conflit est le fond des rapports sociaux » (Lordon, 2007, p.13).

L'entreprise régulationniste, expression d'un système juridique (la firme-institution), est bien sûr un espace de mise en œuvre de principes d'organisation (la firme-organisation) mais aussi, si ce n'est surtout, le lieu d'une mise en rapport antagonique du travail et du capital (la firme-lieu de conflit) (Leclercq, 1999). Ainsi, l'organisation taylorienne du travail est aussi un instrument de réduction du savoir de métier en travail simplifié et un instrument de contrôle de la force de travail (Dieuaide, 1999), et la technique le 'substrat matériel' de ce rapport de pouvoir (Coriat, 1979).

De plus, « *les relations qui structurent les processus d'accumulation sont toujours fondées*

---

<sup>29</sup> « Le propre d'un rapport est de permettre que s'établissent entre les membres de la société, ainsi coordonnés de façons multilatérales, des relations bilatérales à même d'intégrer leurs activités, autrement dit d'en faire des activités constitutives de la vie sociale. Toute pratique se présente alors non pas comme une simple action isolée, mais comme un élément d'un ensemble » (Billaudot, 1996, p.136). En effet, la notion de rapport social désigne tout ensemble de places en nombre défini ou indéfini (supérieur à deux), qui forment système en raison d'une codification établie à l'échelle de la société, et dont certaines d'entre elles au moins sont similaires. Un rapport simple est un rapport qui inclut seulement des places semblables (monnaie, et la citoyenneté dans l'ATR). Le rapport est dit complexe quand coexistent des places similaires et des places différentes (rapport salarial, rapport de concurrence) (*ibid.*).

au sens où elles sont pour partie le produit plus ou moins intentionnel et cumulé dans le temps d'actions orientées par la recherche ou la mobilisation du pouvoir politique » (Théret et Palombarini, 2001, p.3). Cela signifie qu'à côté de l'économique, l'existence d'un ordre politique (*le politique*) qui s'est constitué « en tant qu'ordre autonome de pratiques sociales dans lequel la domination de l'homme par l'homme est progressivement dépouillée de toute finalité relative à l'accumulation de richesses matérielles et devient a contrario sa propre fin » (Théret, 1996, p.5)<sup>30</sup>, affecte l'orientation et l'ampleur des politiques publiques. Les pratiques proprement du registre de *la politique* se manifestent au niveau de la firme, mais surtout dans la sphère politique. En outre, toute activité politique suppose une économie. Ainsi, si les ressources de pouvoir recherchées par les acteurs du politique ne sont pas financières, une grande partie de celles nécessaires à l'action politique l'est assurément.

Cette conceptualisation de la relation entre le politique et l'économique sera utilisée pour penser les entités politiques déterminantes dans les négociations sur la FPC, les organisations intermédiaires patronales. En effet, nous abordons le problème de l'action collective des employeurs sous l'angle des ressources. D'où viennent les ressources des associations patronales ? Sont-elles distribuées de manière homogène entre les membres ? Quel est l'impact de cette distribution sur les rapports de force intra-associatifs ? La première partie de la présente thèse apporte une réponse à ces questions dans un cadre théorique compatible avec la vision régulationniste du politique.

La seconde partie traite d'une autre question, centrale pour le sujet qui est le notre : quelles sont les implications de l'économie politique des employeurs sur les systèmes européens de FPC ? Pour cela, nous développerons un modèle formalisé de négociation permettant de saisir les conditions d'émergence de contributions obligatoires pour la formation professionnelle continue. Un stade important de la construction du modèle est la fixation des préférences des acteurs patronaux.

Or, lorsque l'on appréhende l'action collective des employeurs sous le prisme des ressources de pouvoir, on se heurte à des problèmes méthodologiques supplémentaires. « [A] group's actions often will not reveal its preferences but rather its strategic calculations of what is the best that can be accomplished given existing circumstances. An actor's expressed policy preferences may in fact be 'induced' or 'strategic' – that is, they reflect accommodations to circumstances that constrain what can be achieved » (Hacker et Pierson, 2002, p.283). Cette

---

<sup>30</sup> Le troisième ordre constitutif des sociétés modernes est l'ordre domestique, compris comme l'espace social « où est produite et reproduite la population humaine en tant que ressource "naturelle", "matière première" mise en valeur dans les autres ordres concurremment et conjointement au sol » (Théret, 1996, p.6).

difficulté à identifier les préférences est amplifiée si l'on postule que la logique d'action des acteurs impliqués relève pour partie de l'accumulation de ressources de pouvoir. L'invocation de l'efficacité constitue un argument susceptible de faire avancer les intérêts bien compris des supporteurs d'un projet car il est tout à fait recevable par les opposants. En revanche, les motivations d'ordre purement politique sont le plus souvent inavouables. En conséquence, il est délicat de se baser sur les positions officielles ou les enquêtes auprès des acteurs patronaux identifiés comme majeurs dans la problématique de la FPC afin de comprendre leurs réelles intentions. C'est pourquoi leurs préférences des PME, des grandes firmes et des leaders associatifs seront modélisées en prenant en compte deux types d'influence théorique. Le premier est l'approche de l'action collective patronale par les ressources et le second la littérature sur les systèmes de production et d'innovation.

La prise en compte des intérêts spécifiques des trois catégories d'acteurs patronaux permettra la construction d'un modèle général de négociation apte à interpréter la position collective des employeurs au regard des différentes formes que peuvent prendre les institutions macroscopiques de financement de la FPC. Les conclusions du modèle seront ensuite testées empiriquement sur un échantillon relativement large, composé de 15 pays européens<sup>31</sup>. Outre que la comparaison entre ces pays est favorisée par l'harmonisation des bases de données européennes, ils ont été choisis car ils présentent entre eux des caractéristiques communes. La plus importante est le processus d'implication des partenaires sociaux dans la formation et dans la mise en œuvre des politiques de FPC pour les adultes occupés.

Enfin, la troisième partie mettra en perspective les conclusions du modèle. Nous reviendrons alors de manière critique sur la notion de coordination des employeurs mobilisée par la VoC pour saisir l'action collective entre les firmes et le néo-corporatisme dans les économies coordonnées de marché européennes. En particulier, nous soulignerons pourquoi l'approche institutionnaliste d'inspiration régulationniste développée dans la première partie est plus pertinente que l'institutionnalisme rationnel de la VoC pour saisir la distribution des fonds de formation corporatistes dans les économies politiques européennes.

---

<sup>31</sup> L'Europe des 15, plus la Norvège, mais sans le Royaume-Uni.